



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lutte contre la faim

Question écrite n° 32025

Texte de la question

M. Patrick Balkany appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur la progression inquiétante de la faim dans le monde et sur ses implications tant sur le plan humanitaire que d'un point de vue de la sécurité. Le directeur général de l'agence des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), M. Jacques Diouf, a en effet annoncé de nouveaux chiffres particulièrement préoccupants sur l'évolution de la faim dans le monde qui toucherait aujourd'hui 925 millions de personnes contre 850 millions l'année précédente. Les émeutes de la faim et les troubles politiques survenus en 2008 dans plusieurs pays d'Afrique, suite à l'augmentation soudaine et parfois vertigineuse des prix des produits alimentaires, témoignent du caractère d'urgence de la situation dans laquelle se trouvent les États africains les plus pauvres. L'Union européenne, dont la France exerce actuellement la présidence, ne peut rester inactive face à cette situation préoccupante tant pour les populations africaines des pays touchés par la crise que pour la sécurité et la stabilité du continent tout entier. Il lui demande donc de bien vouloir lui faire part de ses intentions pour tenter d'enrayer cette crise.

Texte de la réponse

Lors de la conférence à haut niveau organisée par la FAO les 3-5 juin 2008 à Rome, la communauté internationale a réaffirmé son engagement à lutter contre la faim et à résoudre la crise alimentaire provoquée par la hausse des prix des matières premières agricoles. Le Président de la République, M. Sarkozy, a rappelé à cette occasion qu'il s'agissait d'une priorité absolue de l'aide au développement ; il a proposé la mise en oeuvre d'un partenariat mondial pour l'alimentation et l'agriculture, construit sur trois piliers : une gouvernance rassemblant tous les acteurs concernés (institutions internationales, États, acteurs non gouvernementaux), un réseau international et indépendant d'experts et de scientifiques et une mobilisation financière au bénéfice de l'agriculture des pays en développement, avec notamment la création d'une facilité internationale pour compléter la palette des outils de l'aide internationale de manière à soutenir l'innovation. Le dernier sommet du G 8 a confirmé cet appel à construire un partenariat global assis sur l'implication de tous les acteurs concernés, ainsi que la nécessité d'une expertise scientifique internationale sur la sécurité alimentaire mondiale. Cette initiative trouve de plus en plus d'échos au Sud. Nous saluons la déclaration de Sharm-el-Sheikh par laquelle, l'Union africaine a appelé à un partenariat mondial pour relever les défis de la crise alimentaire dans sa déclaration sur « les défis de la hausse des prix des produits alimentaires et le développement agricole ». L'Union africaine a un rôle moteur à jouer dans ce partenariat en tant que concepteur, acteur et promoteur de ce partenariat. L'UE et l'UA pourraient ainsi agir de concert lors de la prochaine assemblée générale des Nations unies pour porter ce partenariat mondial et lui permettre d'être pleinement opérationnel au plus vite. Le temps est aujourd'hui venu de passer à l'acte et de donner pleinement corps à ce partenariat. Ce partenariat doit conduire à une dynamisation de l'agriculture africaine. Les échelons au niveau national et régional nous paraissent essentiels dans cette dynamique. Nous voulons donc rappeler notre attachement à l'engagement pris par les chefs d'État africains à Maputo en 2003 de consacrer 10 % des budgets nationaux à l'agriculture. En réaction à la crise récente, le budget de l'aide alimentaire a été porté à 50 millions d'euros en 2008, contre 30 millions d'euros en moyenne au

cours des dernières années. En outre, les pays les plus touchés par la crise bénéficieront d'une aide budgétaire supplémentaire de 10 millions d'euros. L'engagement du Président de la République d'un doublement de notre aide alimentaire sera ainsi tenu. En 2008, quinze pays ont bénéficié de cette aide, principalement en Afrique subsaharienne ainsi qu'en Haïti, dans les Territoires palestiniens et en Afghanistan. Notre aide est mobilisée dans le cas de crises humanitaires (RDC, Somalie, Soudan, Tchad, RCA, Gaza), de crises sociales liées aux prix (Haïti, Mauritanie), en appui au retour de réfugiés (Burundi) suite à des accidents climatiques (Madagascar, Haïti) et des événements politiques (Kenya) ainsi que pour le renforcement des dispositifs nationaux de prévention des risques (Niger). L'aide alimentaire de la France est mise en oeuvre par le Programme alimentaire mondial (60 %), des ONG (20 %), des dispositifs nationaux (10 %) et différentes organisations internationales (UNWRA, CICR, 10 %). Mais la lutte contre la faim est un travail de fond qui nécessite des appuis dans divers secteurs qui contribuent à sécuriser l'accès des ménages à leur alimentation. L'aide publique au développement (APD) allouée par la France dans les secteurs du développement agricole et de la sécurité alimentaire (300 millions d'euros en 2007), de la santé (800 millions d'euros), de l'eau potable et l'assainissement (350 millions d'euros) et, globalement, de la pauvreté, contribue également à la lutte contre la faim. Rappelons aussi que la France agit au sein de l'Union européenne via le Fonds européen de développement, dont elle est le principal contributeur. Dernièrement, sous l'impulsion de la présidence française, le Conseil de l'UE a accepté la création d'un nouvel instrument destiné à fournir une aide de court et moyen terme aux pays les plus durement touchés par la crise alimentaire, dit « facilité de réponse rapide à la flambée des prix alimentaires dans les pays en développement ». Cette proposition porte sur un montant d'un milliard d'euros sur trois ans.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Balkany](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32025

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 octobre 2008, page 8488

Réponse publiée le : 24 février 2009, page 1768